

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-huitième jour de février deux mille vingt-six (18/02/2026) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles et préfète;
Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban et préfet suppléant;
Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle;
Monsieur André Carignan, maire de Saint-Séverin;
Monsieur Jean Goulet, maire de Saint-Tite;
Monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables;
Madame Carole Neill, mairesse de Saint-Adelphe;
Monsieur Alain Richard, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérouxville;
Monsieur Jean Saint-Pierre, maire suppléant.

Était absent :

Monsieur Claude Trudel, maire de Trois-Rives.

Formant ainsi quorum sous la présidence de Caroline Clément, préfète et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La préfète, Caroline Clément, déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

En vertu du règlement 2024-197 sur la régie interne des séances du conseil, la MRC procède à l'enregistrement vidéo de la séance. L'enregistrement sera disponible demain sur le site Internet de la MRC. Il est donc interdit à toutes personnes, dans l'assistance, de procéder à l'enregistrement et/ou de procéder à une diffusion en direct. Il y a une exception pour les représentants des médias, qui sont :

Stéphane Laroche de l'Hebdo Mékinac/Des Chenaux;
Matthieu Max-Gessler du Nouvelliste;
Sébastien Houle du Nouvelliste.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2026
- 1.3. Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation
- 1.4. Correspondance
 - 1.4.1. Appui à la MRC Deux-Montagnes : Plan d'intervention en infrastructures routières locales
 - 1.4.2. Appui à la MRC du Fjord-de-Saguenay
 - 1.4.3. Dépôt de la correspondance
- 1.5. Ressources humaines
 - 1.5.1. Confirmation d'embauche au poste de coordonnateur au développement socioéconomique et responsable du FRR - Volet 2
 - 1.5.2. Confirmation d'embauche au poste d'agent de soutien au développement économique
- 1.6. Adoption de la politique de protection des renseignements personnels
- 1.7. Participation financière au Relais à ma façon
- 1.8. Nomination à l'Office d'habitation de la Vallée de l'Énergie

2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 2.1. Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 4 : Vitalisation
 - 2.1.1. Approbation des recommandations du comité technique
- 2.2. Approbation des recommandations du Comité d'investissement commun (CIC)
- 2.3. Autorisation de déposer une demande d'aide financière au programme d'ententes patrimoniales (PEP) du ministère de la Culture et des Communications
- 2.4. Participation financière au gala Ose Entreprendre

- 2.5. Partenariat avec la Chambre de commerce de Mékinac
- 2.6. Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 : Développement territorial
 - 2.6.1. Autorisation de signer un avenant à l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité intégrant le Volet 3 - Vitalisation
- 3. TRANSPORT
 - 3.1. Adoption du plan de transport et de développement des services en transport collectif
 - 3.2. Demande d'aide financière 2025-2027 Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) - Volet 2.1
 - 3.3. Demande d'aide financière 2025-2027 - Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) - Volet 4.4
- 4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 4.1. Approbation du règlement d'emprunt 2026-01-74 décrétant une dépense et un emprunt de 8 784 000 \$ pour l'aménagement de la cellule 7 et la construction du poste de pompage 7 au LET de Saint-Étienne-des-Grès
- 5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 5.1. Renouvellement de la licence GOcité
 - 5.2. Acceptation de l'offre de service de Terres publiques, services-conseils
 - 5.3. Avis de conformité : municipalité de Sainte-Thècle
 - 5.4. Acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Télébec, société en commandite - Autorisation de signature
- 6. TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE MÉKINAC
 - 6.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-203 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments
- 7. Affaires nouvelles
 - 7.1. Avenant relatif aux services d'ingénierie pour la climatisation de l'agrandissement
 - 7.2. Autorisation de déposer un projet de mise en oeuvre de la déclaration de compétence en transport
- 8. Suivi du Projet Mauricie de TES Canada
- 9. Question de l'assemblée
- 10. Levée de l'assemblée

1. ADMINISTRATION

1.1. Adoption de l'ordre du jour

Re 26-02-18

Monsieur Alain Richard, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert.

1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2026

Re 26-02-19

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 21 janvier 2026 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

Madame Carole Neill, mairesse de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2026.

1.3. Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Re 26-02-20

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont à leurs dispositions les deux listes des déboursés du 22 janvier au 18 février 2026 pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2025-201 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver les listes totalisant la somme de 1 277 362.95 \$, soit 180 625.63 \$ de salaires et 1 096 737.32 \$ de paiements pour la MRC, 17.85 \$ pour le parc industriel régional et de 7 260.84 \$ pour les TNO.

1.4. Correspondance

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- M. Goulwen Dy, directeur par intérim au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des parcs, confirme que la planification des activités de la MRC pour la mise en oeuvre de notre plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) est conforme et rappelle les exigences relatives aux preuves de réalisation ainsi que les dépenses admissibles pouvant être remboursées jusqu'à un maximum de 289 550 \$.
- De la MRC Deux-Montagnes, une demande d'appui afin de demander au ministre des Transports d'augmenter l'enveloppe budgétaire du Programme d'aide à la voirie locale, puisque 80 % des projets soumis au Québec ont été refusés, dont tous ceux de leur MRC, malgré les besoins importants en infrastructures routières.
- De la MRC du Fjord-de-Saguenay, une demande d'appui pour une Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté, et transmet la résolution à plusieurs instances pour obtenir un appui élargi, en soulignant la croissance de l'itinérance et l'urgence d'une action collective.
- Mme France Laliberté de Ste-Thècle transmet ses préoccupations concernant une entrevue médiatique accordée par M. Marcel Picard au sujet d'un RCI bonifié.

1.4.1. Appui à la MRC Deux-Montagnes : Plan d'intervention en infrastructures routières locales

Re 26-02-21

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Deux-Montagnes par sa résolution numéro 2026-009;

CONSIDÉRANT que le Conseil des maires de la MRC de Mékinac partage les revendications soulevées par ladite résolution;

Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérouxville propose et il est résolu à l'unanimité des maires :

- De demander au ministre des Transports et de la Mobilité durable, M. Jonatan Julien, de faire les représentations nécessaires auprès du conseil des ministres afin d'augmenter l'enveloppe dédiée au Programme d'aide à la voirie locale pour répondre aux besoins importants du milieu et pour soutenir financièrement les municipalités et villes dans la réalisation des projets nécessaires pour planifier, améliorer et maintenir les infrastructures du réseau routier local et municipal sous leur responsabilité.
- De transmettre une copie de cette résolution à Mme Sonia Lebel, députée de Champlain et ministre de l'Éducation, à M. Jean Boulet, ministre responsable de la région de la Mauricie, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et ministre du Travail et à Mme Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette-Saint-Maurice.

1.4.2. Appui à la MRC du Fjord-de-Saguenay

Re 26-02-22

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC du Fjord-de-Saguenay par sa résolution numéro C-25-07-286;

CONSIDÉRANT qu'au terme des quatrièmes États généraux de l'itinérance au Québec, tenus du 27 au 29 novembre 2024, plus de 450 participants provenant de différents milieux (élu(e)s aux paliers fédéral, provincial et municipal, ministères et institutions publiques, communautaire, recherche, regroupements nationaux et personnes qui ont vécu l'itinérance) ont élaboré une Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté;

CONSIDÉRANT que l'itinérance touche un nombre croissant de personnes et que la problématique se complexifie, notamment en lien avec la jeunesse, la perte d'autonomie, la santé mentale, les dépendances, les traumatismes, ainsi que diverses formes de violence vécues par des groupes marginalisés;

CONSIDÉRANT que le phénomène de l'itinérance ne cesse d'augmenter et que les municipalités doivent faire face à des défis sociaux majeurs, ce qui rend urgente une action collective;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche globale et des services spécialisés adaptés à la diversité des besoins dans une société équitable et inclusive;

CONSIDÉRANT que la prévention demeure un levier essentiel, mais encore trop peu mobilisé, et qu'un soutien adéquat aux personnes à risque est curial pour éviter les ruptures;

CONSIDÉRANT qu'une vision commune axée sur la prévention de l'itinérance implique une responsabilité partagée entre le réseau public, le milieu municipal et le milieu communautaire;

Monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables propose et il est résolu à l'unanimité des maires :

- D'appuyer la MRC du Fjord-de-Saguenay;
- D'appuyer la Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté, initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec;
- De transmettre une copie de cette résolution à Mme Sonia Lebel, députée de Champlain et ministre de l'Éducation, à M. Jean Boulet, ministre responsable de la région de la Mauricie, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et ministre du Travail, à Mme Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette-Saint-Maurice à Logement, Infrastructures et Collectivités Canada ainsi qu'au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

1.4.3. Dépôt de la correspondance

Re 26-02-23

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montaubant propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt de la correspondance.

1.5. Ressources humaines

1.5.1. Confirmation d'embauche au poste de coordonnateur au développement socioéconomique et responsable du FRR - Volet 2

Re 26-02-24

CONSIDÉRANT la résolution numéro 26-01-07;

CONSIDÉRANT que le poste est devenu définitivement vacant et qu'il y a lieu de le combler d'une façon permanente;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection à la suite des entrevues réalisées le 8 décembre dernier;

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de confirmer l'embauche de Véronique Perron au poste de coordonnatrice au développement socioéconomique et responsable du FRR - volet2, et ce, aux conditions déjà établies dans la lettre d'embauche, et ce, d'une façon permanente.

1.5.2. Confirmation d'embauche au poste d'agent de soutien au développement économique

Re 26-02-25

CONSIDÉRANT l'absence prolongée d'un membre du service de développement économique;

CONSIDÉRANT que cette absence occasionne un surplus de travail pour l'ensemble de l'équipe du développement économique;

CONSIDÉRANT que M. Antoine Tourigny a effectué un stage au service du développement économique en mars 2025 et que, depuis avril 2025, il offre bénévolement de son temps pour l'organisation des activités;

CONSIDÉRANT que M. Tourigny est inscrit à l'université pour l'automne 2026 dans un domaine connexe aux tâches que la MRC de Mékinac souhaite lui confier;

Monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de confirmer l'embauche de M. Antoine Tourigny à titre d'agent de soutien au développement économique, et ce, selon les conditions établies dans la lettre d'embauche, pour la période du 16 février au 18 septembre 2026.

1.6. Adoption de la politique de protection des renseignements personnels

Re 26-02-26

CONSIDÉRANT la Loi 25, adoptée en septembre 2021, qui modernise les règles entourant la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac reconnaît l'importance de la confidentialité et de la sensibilité des renseignements personnels qu'elle obtient dans l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter, à cet effet, une politique de protection des renseignements personnels;

Monsieur Jean St-Pierre, maire suppléant de Trois-Rives, propose et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter la Politique de protection des renseignements personnels telle que présentée par M. Mikael Boucher, directeur général adjoint.

1.7. Participation financière au Relais à ma façon

Re 26-02-27

CONSIDÉRANT qu'aura lieu le 9 mai prochain, dans la municipalité de Sainte-Thècle, l'évènement « Le Relais à ma façon »;

CONSIDÉRANT que cet évènement vise à amasser des fonds pour la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que l'évènement a été initié par Mme Julie Robillard, employée de la MRC, emportée par le cancer en janvier dernier;

CONSIDÉRANT la demande de participation financière du comité organisateur;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite être partenaire de l'évènement;

Monsieur André Carignan, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de participer à l'évènement à la hauteur de 1 000 \$. Une somme de 500 \$ sera réservée à l'organisation de l'activité et un montant de 500 \$ sera versé à titre de don à la Société canadienne du cancer.

1.8. Nomination à l'Office d'habitation de la Vallée de l'Énergie

Re 26-02-28

CONSIDÉRANT la résolution numéro 25-08-197 concernant le processus de nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration du regroupement des offices d'habitation;

CONSIDÉRANT qu'il a été décidé que la MRC de Mékinac serait l'unique instance responsable de choisir la personne retenue pour représenter le territoire de Mékinac afin de siéger au conseil d'administration de l'Office d'habitation de la Vallée de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que le regroupement des offices d'habitation est effectif depuis le 1er janvier 2026 et qu'il y a lieu de nommer un administrateur pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures publié sur la page Facebook de la MRC;

CONSIDÉRANT la qualité des candidatures reçues;

CONSIDÉRANT l'implication exceptionnelle que M. Labranche a démontrée au cours des dernières années auprès de l'Office d'habitation de Mékinac;

CONSIDÉRANT que M. Labranche a contribué activement au regroupement des offices d'habitation et qu'il siège actuellement sur le comité de transition;

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose et il est résolu à l'unanimité des maires de nommer monsieur Paul Labranche à titre de représentant du territoire Mékinac au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation de la Vallée de l'Énergie et ce, pour un mandat de trois ans.

2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1. Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 4 : Vitalisation

2.1.1. Approbation des recommandations du comité technique

Re 26-02-29

CONSIDÉRANT le cadre de vitalisation du Fonds régions et ruralité - Volet 4;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de vitalisation du FRR - Volet 4;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérouxville propose et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole :

- FRRV4-26-01 - École Masson : Création d'une classe extérieure :
 - Un montant maximum de 100 000 \$ ou 58 % des dépenses admissibles.
- FRRV4-26-02 - Café Aux Cinq Soeurs inc. : Café Aux Cinq Soeurs fête ses 10 ans :
 - Un montant maximum de 19 265 \$ ou 50 % des dépenses admissibles.

2.2. Approbation des recommandations du Comité d'investissement commun (CIC)

Re 26-02-30

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du ?, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et du cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2025-2027 du Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 développement territorial;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

- Daniel Durocher inc. :
 - FLI de 25 000 \$
 - FLS de 25 000 \$

2.3. Autorisation de déposer une demande d'aide financière au programme d'ententes patrimoniales (PEP) du ministère de la Culture et des Communications

Re 26-02-31

CONSIDÉRANT la résolution numéro 25-02-41 qui autorisait le dépôt d'une demande d'aide financière de 238 620 \$ dans le cadre du programme d'ententes patrimoniales (PEP);

CONSIDÉRANT que dans cette même résolution, la MRC s'engageait à contribuer financièrement à la hauteur de 159 080 \$, que cette somme provenait du Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2;

CONSIDÉRANT que le 12 janvier 2026, le ministère de la Culture nous informait que notre demande préliminaire était acceptée avec certaines modifications au niveau de la contribution du ministère;

CONSIDÉRANT que la MRC a jusqu'au 27 février pour déposer un nouveau formulaire de demande d'aide financière;

Monsieur Jean Goulet, maire de Saint-Tite propose et il est résolu à l'unanimité des maires :

- d'autoriser Laetitia Pantano, coordonnatrice aux loisirs, à la culture à déposer une nouvelle demande d'aide financière dans le cadre du programme d'ententes patrimoniales (PEP);
- de demander une subvention de 386 680 \$ dans le cadre du programme;
- de contribuer au montage financier pour une somme de 257 786 \$. Cette somme sera prise à même le Fonds région ruralité (FRR) - Volet 2;
- de s'engager à adopter un règlement pour la mise en oeuvre d'un programme municipal pour le volet 4.1;
- d'autoriser madame Caroline Clément, préfète et madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Mékinac tous documents relatifs à cette demande d'aide financière.

2.4. Participation financière au gala Ose Entreprendre

Re 26-02-32

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de OSEntreprendre Mauricie;

CONSIDÉRANT que le comité du Défi OSEntreprendre est déjà à pied d'oeuvre pour organiser, en Mauricie, le 28^e Défi OSEntreprendre;

CONSIDÉRANT que le Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui fait rayonner les initiatives entrepreneuriales de Mékinac;

CONSIDÉRANT que pour la première le gala aura lieu dans Mékinac;

CONSIDÉRANT le plan de visibilité offert;

Monsieur Alain Richar, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de participer pour une somme de 1 500 \$ à Défi OSEntreprendre Mauricie et devenir commanditaire Argent pour cette occasion. La somme sera prélevée à même le budget commandite de la partie législation.

2.5. Partenariat avec la Chambre de commerce de Mékinac

Re 26-02-33

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce de Mékinac organise son évènement annuel de souper de crabes;

CONSIDÉRANT que cet évènement est un moment pour faire du réseautage avec différentes entreprises du territoire;

CONSIDÉRANT que cet évènement est un moyen de financement de la Chambre de commerce;

CONSIDÉRANT le plan de visibilité proposé par la Chambre de commerce;

Monsieur Jean Saint-Pierre, maire suppléant de Trois-Rives propose est il est résolu d'être partenaire du souper de crabes 2026 au coût de 2 000 \$. Cette somme inclut six billets pour le souper.

2.6. Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 : Développement territorial

2.6.1. Autorisation de signer un avenant à l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité intégrant le Volet 3 - Vitalisation

Re 26-02-34

CONSIDÉRANT l'entente de développement territorial du Fonds Régions et Ruralité (FRR) intégrant le Volet 3 - Vitalisation signée le 20 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que des ajustements ont été apportés au cadre normatif du FRR à la suite des préoccupations exprimées par plusieurs MRC et des consultations menées par le ministère des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un avenant afin d'intégrer ces modifications à l'entente;

Monsieur André Carignan, maire de Saint-Séverin, propose et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser la préfète à signer tous les documents à l'entente de développement territorial du Fonds Régions et Ruralité (FRR) intégrant le Volet 3 - Vitalisation.

3. TRANSPORT

3.1. Adoption du plan de transport et de développement des services en transport collectif

Re 26-02-35

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports finance le transport collectif dans la MRC de Mékinac et qu'à cet effet, il y a lieu de produire « Un plan de développement et des services de transport collectif »;

CONSIDÉRANT le plan déposé au conseil de la MRC de Mékinac par Yakim Bélair directeur de la corporation de transport collectif de Mékinac (CTAM);

CONSIDÉRANT que l'article 3.1.2 dudit plan prévoit une grille tarifaire valide pour 2025, 2026 et 2027;

Une nouvelle tarification du transport adapté à compter du 1er mai 2026 sera effective :

- Un passage 3,75\$
- Laissez-passer de 20 passages 75\$
- Carte mensuelle 100\$

CONSIDÉRANT que l'article 4 du plan présente les prévisions budgétaires pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires prévoient une contribution financière de la MRC au transport collectif;

Monsieur Yvan Hamelin propose et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le plan de transport collectif et de développement des services en transport collectif, tel que présenté et de confirmer la participation financière de la MRC de Mékinac audit programme au montant de 32 172 \$ pour 2025, 32 906 \$ pour 2026 et de 34 683 \$ pour 2027.

3.2. Demande d'aide financière 2025-2027 Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) - Volet 2.1

Re 26-02-36

CONSIDÉRANT QUE la MRC a conclu une entente de service avec la Corporation de transport adapté Mékinac (CTAM) pour assurer la gestion, le fonctionnement et l'exploitation du transport collectif sur son territoire (à adapter selon votre situation);

CONSIDÉRANT QUE la MRC est en démarche d'acquisition de la compétence en matière de transport collectif, conformément aux articles 678.0.1 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)

CONSIDÉRANT QUE pour assurer les services de transport collectif, la MRC a conclu une entente contractuelle avec la CTAM, et ce, jusqu'au rapatriement de compétence prévu en juillet 2026.

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté la grille tarifaire par la résolution numéro 26-02-35;

CONSIDÉRANT QUE pour les services de transport collectif, 7 861 déplacements ont été effectués en 2024 et 7 106 en 2025, et qu'il est prévu d'en effectuer 7 500 en 2026 et 8 500 en 2027;

CONSIDÉRANT QUE pour les mêmes services, la MRC prévoit contribuer pour une somme de 32 172 \$ en 2025, de 32 906 \$ en 2026 et de 34 683 \$ en 2027;

CONSIDÉRANT QUE la participation prévue des usagers sera de 22 812 \$ en 2025, de 24 045 \$ en 2026 et de 30 000 \$ en 2027;

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses admissibles s'élèvera à 190 666 \$ en 2025, à 211 286 \$ en 2026 et à 230 273 \$ en 2027;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2025-2027 que la MRC a adoptées par voie de résolution dont le numéro est 26-02-35;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté un plan de développement du transport collectif pour les années 2025, 2026 et 2027 par la résolution numéro 26-02-35;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a indiqué, à même son plan de développement du transport collectif 2025-2027, ses intentions quant au réinvestissement des surplus accumulés attribuables à la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a indiqué, dans le même plan, une prévision annuelle (2025, 2026 et 2027) du nombre moyen de places et du kilométrage commercial effectué en mode autobus, minibus et taxi afin d'être admissible à l'enveloppe de bonification de l'aide financière selon les places-kilomètres (le cas échéant);

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 2.1) 2025-2027 exige l'adoption d'une résolution contenant les informations nécessaires pour que le ministère des Transports et de la Mobilité durable puisse prendre une décision;

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière;
- d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents afférents.
- de s'engager à respecter les critères d'admissibilité du Programme d'aide au développement du transport collectif 2025-2027, après en avoir dûment pris connaissance;
- de confirmer qu'il est prévu d'effectuer 7 106 déplacements en 2025, 7 500 déplacements 2026 et 8 500 déplacements en 2027;
- de confirmer la participation financière du milieu (MRC et usagers) au transport collectif régional pour un montant de 54 984 \$ en 2025, 56 951 \$ en 2026 et 64683 \$ en 2027;
- de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une aide financière de 124 928 \$ pour l'année 2025, de 140 381 \$ pour l'année 2026 et de 154 461 \$ pour l'année 2027, dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 2.1) 2025-2027;
- de transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

3.3. Demande d'aide financière 2025-2027 - Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) - Volet 4.4

Re 26-02-37

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) du ministère des Transports et de la Mobilité durable comporte le volet 4.4 visant la réalisation d'études sur le transport collectif notamment pour planifier, implanter ou améliorer des services.

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite se doter d'une vision régionale et structurée du développement de son transport collectif pour les années 2025-2027;

CONSIDÉRANT que la MRC désire mandater une firme externe spécialisée afin de réaliser une étude professionnelle portant sur les besoins de mobilité, l'analyse des flux de déplacements, l'optimisation

des circuits actuels, l'interconnexion régionale et les orientations futures du transport collectif sur son territoire

CONSIDÉRANT que le coût estimé du projet d'étude est de **44 500 \$**;

CONSIDÉRANT que la MRC s'engage à assumer toute portion des coûts non admissible ou excédant l'aide financière accordée;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 4.4, permet de financer la réalisation d'études visant la planification ou l'amélioration des services de transport collectif;

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de déposer une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du PADTC - volet 4.4 pour la réalisation d'une étude en transport collectif, et ce, pour un montant demandé de 25 000 \$, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière et d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents afférents.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

4.1. Approbation du règlement d'emprunt 2026-01-74 décrétant une dépense et un emprunt de 8 784 000 \$ pour l'aménagement de la cellule 7 et la construction du poste de pompage 7 au LET de Saint-Étienne-des-Grès

Re 26-02-38

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la compétence 3 de la Régie en matière d'éliminations des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que chacun des membres de la Régie doit approuver les règlements de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie par résolution de son conseil;

Monsieur Jean Goulet, maire de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver le règlement d'emprunt 2026-01-74 décrétant une dépense et un emprunt de 8 784 000 \$ pour l'aménagement de la cellule 7 et la construction du poste de pompage 7 au LET de Saint-Étienne-des-Grès.

5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1. Renouvellement de la licence GOcité

Re 26-02-39

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2024, par sa résolution numéro 24-01-16 la MRC de Mékinac confirmait son partenariat avec le groupe GOcité et Fujitsu pour le développement du logiciel portant sur la géomatique;

CONSIDÉRANT que suite à l'adjudication de l'appel d'offres 21059 - Services professionnels visant l'entretien, le support, l'évolution technologique et le développement du progiciel GOcité, il y a lieu d'ajuster les frais annuels et prendre compte d'un frais forfaitaire pour le développement du module Cadastre - Matrice;

CONSIDÉRANT que le contrat est valide du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est responsable de 0.54 % de la facture;

Madame Carole Neill, mairesse de Saint-Adelphe propose et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver le renouvellement du contrat de Services professionnels visant l'entretien, le support, l'évolution technologique et le développement du progiciel GOcité et d'assumer la part qui lui revient, soit 14 998.53 \$ excluant les taxes. Cette somme couvre l'entretien annuel, l'évolution annuelle, la refonte majeure de la solution et le développement du progiciel et est répartie de la façon suivante :

- 2026 : 5 504.25 \$, inclut les frais de développement;
- 2027 : 3 164.76 \$;
- 2028 : 3 164.76 \$;

- 2029 : 3 164.76 \$

5.2. Acceptation de l'offre de service de Terres publiques, services-conseils

Re 26-02-40

CONSIDÉRANT que le Projet Mauricie de TES Canada sera soumis aux audiences publiques du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE);

CONSIDÉRANT que les travaux de la commission d'enquête qui sera désignée par le BAPE devraient débuter d'ici deux à quatre mois;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite déposer un mémoire au BAPE dans le cadre des travaux du BAPE afin d'identifier les enjeux importants du projet;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite se faire accompagner dans le développement dudit mémoire, la concertation et la rédaction;

CONSIDÉRANT l'offre de service soumise par Terres publiques, services-conseils, déclinée en cinq étapes;

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter l'offre de service soumise par Terres publiques, services-conseils au coût total de 10 000 \$ excluant les taxes applicables. Une somme estimative supplémentaire de 1 000 \$ est prévue pour les frais de déplacement.

5.3. Avis de conformité : municipalité de Sainte-Thècle

Re 26-02-41

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement de zonage numéro 430-2025;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Monsieur André Carignan, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement de zonage numéro 430-2025 et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

5.4. Acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Télébec, société en commandite - Autorisation de signature

Re 26-02-42

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec et Télébec, société en commandite, requièrent l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle pour l'installation, l'exploitation et l'entretien de lignes de distribution d'énergie électrique et de télécommunication, soit aériennes, soit souterraines, sur certaines parties des lots 6 486 656, 6 588 380 et 6 588 381 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Mékinac est propriétaire notamment du lot 6 486 656 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan, tel que décrit à l'acte d'échange publié au registre foncier le 12 août 2022 sous le numéro 27 483 461;

CONSIDÉRANT que l'assiette de la servitude est décrite à l'acte notarié préparé par Me Katherine Lebrun, notaire à Sainte-Thècle, et illustrée sur le plan préparé par Martin Durocher, arpenteur-géomètre, daté du 10 septembre 2025 sous le numéro 6816 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que cette servitude est consentie pour bonnes et valables considérations, notamment en vue d'assurer la fourniture d'électricité et de services de télécommunication au bénéfice du promoteur et du public en général;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature de l'acte de servitude;

Monsieur Alain Richard, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- d'autoriser la conclusion de l'acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Télébec, société en commandite, affectant notamment le lot 6 486 656 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan, selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet d'acte soumis au conseil;
- d'autoriser la directrice générale, Madame Nathalie Groleau, à signer, pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de Mékinac, l'acte de servitude ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- que les frais liés à la préparation et à la publication de l'acte soient assumés par le promoteur.

6. TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE MÉKINAC

6.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-203 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

Re 26-02-43

Monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2026-203 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

7. Affaires nouvelles

7.1. Avenant relatif aux services d'ingénierie pour la climatisation de l'agrandissement

Re 26-02-44

CONSIDÉRANT l'approbation du projet d'agrandissement des locaux administratifs de la MRC par le programme PRACIM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 24-06-140 octroyant le contrat de services d'ingénierie pour ledit agrandissement à la firme Pluritec ;

CONSIDÉRANT la réception d'un avenant pour la réalisation de travaux liés à la climatisation du bâtiment ;

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- D'autoriser Mikaël Boucher, directeur général adjoint, à signer l'avenant numéro 20240223 ;
- D'octroyer le mandat supplémentaire à la firme Pluritec, conformément à cet avenant, pour un montant de 16 800 \$.

7.2. Autorisation de déposer un projet de mise en oeuvre de la déclaration de compétence en transport

Re 26-02-45

**Fonds régions et ruralité - Volet 4
Coopération et gouvernance municipale, coopération intermunicipale.**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT la MRC de Mékinac souhaite présenter un projet de déclaration de compétence dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la MRC de Mékinac s'engage à participer au projet de Projet de mise en oeuvre de la déclaration de compétence en transport;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- D'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

8. Suivi du Projet Mauricie de TES Canada

Madame Caroline Clément, préfète, fait un bref résumé des derniers développements et répond à des questions qui lui ont été adressées avant la tenue de la séance. Elle mentionne qu'un comité a été nommé afin de travailler sur un RCI bonifié. Les membres du comité sont elle-même, Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, Carole Neill, mairesse de Saint-Adelphe, Michel Tremblay, maire d'Hérouxville et André Carigan, maire de Saint-Séverin.

9. Question de l'assemblée

Environ une cinquantaine de personnes sont présentes et questionnent le conseil.

10. Levée de l'assemblée

Re 26-02-46

Monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Caroline Clément
Préfète

Nathalie Groleau
Directrice générale et Greffière-trésorière

Je, _____, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. En foi de quoi je signe ce _____.